



Conclusion sanitaire

2022

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.
La procédure d'autorisation du (ou des) captage(s) alimentant la commune doit être mise en œuvre et finalisée pour assurer la protection de la ressource et la sécurisation des installations de production et de distribution de l'eau.

Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : **superficielle**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de **lavage à plein**



Installer des équipements **économiques en eau**



Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines

Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité réglementaires.

Nombre de contrôles : 10
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 1,1 mg/L
Concentration maximale : 1,3 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,1 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 66 µg/L
Concentration maximale : 117 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau douce.

Concentration moyenne : 8,1 °f
Concentration maximale : 9,7 °f